



TOURISME LOISIRS CULTURE

Association régie par la loi de 1901 – N° SIRET 403 085 012 00017

1 avenue du Stade - 73000 BARBERAZ

Téléphone : 04.79.85.08.68

Permanences : mercredi 16h/18h30 _ vendredi 16h/18h

Courriel : tourisme-loisirs-culture@wanadoo.fr

Site internet : <https://tlcbarberaz.blogspot.com/>



Pôle « Randonnées - Montagne »

Courriel : tlc-rando-montagne@orange.fr

blog: www.tlc-rando-montagne.fr

Responsable de l'activité : Pierre DIDIER-LAURENT

SEJOUR RANDONNEE A MOLINES EN QUEYRAS (05) NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

L'association « T.L.C. » de BARBERAZ organise un séjour randonnée » dénommé :

« Hautes vallées, cols et sommets du Queyras »
à « La Maison de Gaudissard » à Molines en Queyras (Hautes Alpes)

Ce séjour est ouvert aux adhérents de l'association T.L.C., inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2019/2020

Les randonnées seront encadrées par les animateurs brevetés de l'association.

Nombre de participants : 12 au minimum, 20 au maximum.

Date : du samedi 22 août au samedi 29 août 2020.

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage.

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre avec 6 jours de randonnée avec des dénivelées de 500 jusqu'à 1000 m et 4 à 7 heures de randonnée chaque jour. Le programme prévu pourra être modifié en fonction des conditions climatiques.

Départ de BARBERAZ le samedi 22 août 2020 le matin.

Petite randonnée en cours de route (à définir)

Déjeuner à charge des participants. Arrivée en fin d'après-midi.

6 Jours de randonnées. Programme en cours d'élaboration

Retour le samedi 29 août 2020 au départ de MOLINES EN QUEYRAS après le petit déjeuner.

Déjeuner en cours de route à charge des participants. Arrivée à BARBERAZ dans le milieu de l'après-midi.

HEBERGEMENT

GITE HÔTEL « LA MAISON DE GAUDISSARD »

Téléphone de l'établissement : 04 92 45 83 29

Site internet : <https://www.gaudissard.com/>

Le séjour est réservé en demi-pension.

L'organisateur se réserve la possibilité de retenir, le cas échéant, une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-dessus.

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à

en formule hôtel 2* (ch 2p, SdB et WC privatif) : 565,00€ par personne,

en formule hôtel (ch 2 ou 3, WC palier) : 500,00€ par personne,

en formule gîte d'étape (dortoirs 3 à 6 p, sanitaires et WC palier) : 360,00€ par personne,

en demi-pension. (Prix réévalué au 05/06/2020, susceptible de modification à +/- 20,00€

Supplément pour chambre individuelle : 200,00 € pour la durée du séjour.

Ce prix comprend :

* La demi-pension, en chambre double ou triple, ou en dortoir 3 à 6 personnes, du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour.

* La prise en charge partielle des frais d'hébergement de l'organisateur

* Les lits faits à l'arrivée.

* Le linge de toilette fourni par l'établissement.

* L'apéritif d'accueil le soir du 1er jour.

* Les taxes de séjour

* La cotisation "Immatriculation Tourisme"

* Le voyage A-R, jusque Molines en Queyras et les déplacements sur place basés sur le covoiturage.

Voir paragraphe « Déplacements » ci-dessous

Ne sont pas compris :

* Les repas de midi qui seront pris sous forme de pique-niques chaque jour de randonnée.

* Les boissons aux repas, cafés,

* Les assurances (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)

* D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS

Les préinscriptions sont ouvertes à compter de la réception de cette notice d'information, à la permanence de l'association. **Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 150,00€ (chèque à l'ordre de T.L.C.)** avant le 30 mars 2020.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ce séjour sera prise à la date du 30 mars 2020.

En cas d'annulation par l'organisateur, le chèque de réservation sera restitué.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera aux pré-inscrits un bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, par deux ou trois, en vue d'occuper des chambres doubles ou triples, préalablement à leur préinscription

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

PAIEMENTS

Acompte de 150,00€ à la préinscription.

Prime d'assurances facultatives lors de l'inscription.

Solde du séjour, à calculer selon formule, avant le 26 juin 2020.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association T.L.C.

Les chèques vacances ne sont pas acceptés.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS

Distance : 200 kms et 3h30 de trajet voiture depuis BARBERAZ d'après Via Michelin, par Valloire, le col du Galibier, Briançon, le col de l'Isoard, Château-Queyras, MOLINES EN QUEYRAS.

Le coût total du transport, trajets et autoroutes, voyage A-R et déplacements sur place, a été évalué à 32,50€ par personne sur la base de 4 personnes par voiture.

Les participants seront invités à se regrouper, pour constituer des équipages de 4 personnes par véhicule.

Si le nombre de personnes n'est pas égal dans toutes les voitures, une péréquation sera effectuée pour que chaque participant paie le même prix et que chaque conducteur reçoive la même indemnité.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

S'il y a des inscrits en liste d'attente et que la place annulée est reprise par une de ces personnes, pas de retenue, remboursement intégral des sommes versées.

En cas de souscription du contrat d'assurance "annulation - interruption de séjour" facultatif, application des clauses du contrat.

A défaut, bien qu'aucune indemnité ne soit due au prestataire, retenue d'une franchise de 20,00€ par dossier, sauf motif grave dûment justifié.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour.

Si le nombre de préinscriptions est supérieur au nombre de places disponibles, la priorité sera donnée aux personnes qui auront participé de façon régulière aux randonnées les jeudis et les week-ends au cours de la saison 2019-2020.

Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à emporter des vêtements chauds et imperméables, pulls, gants, bonnet, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures étanches, imperméable, ...

En tant que de besoin, une réunion des participants, pourra être organisée dans la quinzaine précédent le départ.

Barberaz, le 5 juin 2020

Vu, le président de l'association T.L.C.
Jean PERROD

Le Responsable du séjour
Pierre DIDIER-LAURENT

Nota : Les conditions générales de vente « groupes » du prestataire, ainsi que le contrat d'assurance « groupe » souscrit par l'organisateur auprès du prestataire, ou le contrat d'assurance "annulation - interruption de séjour" facultatif seront remis sur demande du participant, ou consultables à la permanence de l'association ou sur le site de l'association, page « espace adhérents » : <http://tlc-rando-montagne.fr/espace-adherents/>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation :IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90. Centre d'information : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégitaire du ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le longe côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE :9319Z –SIRET : 303588164 00051

Assurance R.C.P. : GROUPAMA : Caisse régionale d'assurances Mutuelles Agricoles Paris Val-de-Loire 161 avenue Paul Vaillant Couturier 94258 Gentilly Cedex Ct n° :

Garantie financière : GROUPAMA 126, rue de la Piazza 93199-Noisy Le Grand Cedex Tel 33(0)149313131, contrat. 4000716162 /0